

# LA PAGE DU CHERCHEUR

CHRONIQUE DE MICROHISTOIRE  
DES PAYS DE LYONNE

---

PUBLICATION NUMERIQUE GRATUITE

---

NOUVELLE SERIE - N°7

# LA PAGE DU CHERCHEUR

CHRONIQUE DE MICROHISTOIRE DES PAYS DE L'YONNE



*La Page du Chercheur* - nouvelle série, n°7. Octobre 2020

---

Chers lecteurs

Cette notice a été publiée une première fois dans le numéro 2 de l'ancienne série de *La Page du Chercheur*. Il s'agit de l'analyse d'un document daté du 30 décembre 1611.

Le document relate les embarras d'un marinier d'Auxerre dont les quatre bateaux ont été pris dans les glaces aux abords de Villeneuve-le-Roy. Sa cargaison de vin étant en péril, ses clients, des vigneron de Saint-Bris, dépêchent deux des leurs pour évaluer les risques de perte et ce qu'il convient de faire pour protéger leur cargaison.

Ce document, comme tous ceux qui sont publiés dans la Page du Chercheur, provient de mes propres recherches. Sa transcription possède un intérêt pour retracer l'histoire économique et climatique des pays de l'Yonne. Il fait partie des sujets d'investigation correspondant à mes centres d'intérêt que je propose aux amateurs d'histoire, aux enseignants et aux historiens, ainsi qu'aux généalogistes.

Les sujets abordés peuvent déboucher sur des publications plus complètes à paraître dans la **Bibliothèque de Microhistoire**.

Bonne lecture de la Page du Chercheur !

Alain Noël



# Information

---

Sur le site des Archives Départementales de l'Yonne, vous trouverez de nouveaux exercices de paléographie pour vous exercer aux écritures anciennes. Les ateliers de paléographie se poursuivent pour le moment sous une forme virtuelle.

On y trouve les corrigés constitués afin de vérifier vos progrès.

Suivez ce lien : [Ateliers de paléographie](#)

Les anciens exercices avec leur support sont également accessibles sur une page calameo dédiée.

Suivez ce lien : [Exercices corrigés](#)

Sur le site [microhistoire.com](#) vous trouverez des rubriques désormais accessibles. Ce site s'enrichira de nouvelles rubriques dans les prochaines semaines.

Vous pouvez diffuser désormais *La Page du Chercheur* autour de vous. Voyez en fin de numéro les conditions de réutilisation du contenu de cette publication.

## **Conventions de mise en forme paléographique des documents édités dans la Page du Chercheur**

---

Concernant les conventions de mise en forme des documents d'archives, après transcription, voici les règles adoptées :

- Orthographe respectée, y compris fautive, dans les limites de la compréhension (barbarismes).
- Ponctuation restituée.
- Accentuation ajoutée si nécessaire pour rendre compréhensible certains mots.
- Abréviations abrogées et rétablissement des termes entiers.
- Création de paragraphes afin de donner du mouvement au texte en respectant les critères d'unité de sens et en se préservant de toute structure anachronique.

# VILLENEUVE-LE-ROY

## PRISE DANS LES GLACES



### Décharge des vins de Saint-Bris en 1611 au port de Villeneuve-le-Roy

L'acte que nous allons découvrir permet d'observer des faits singuliers qui se sont déroulés à l'extrême fin de l'année 1611 sur la rivière d'Yonne, lors d'un hiver extrêmement rigoureux, le 30 décembre exactement <sup>1</sup>.

La température est alors très rude, au point que les glaces ont gagné les îles qui se découvrent aux abords du pont de Villeneuve-le-Roy, aujourd'hui *Villeneuve-sur-Yonne*. L'équipage de Simon Girault, marchand-marinier à Auxerre, s'est arrêté là, le risque était trop grand de voir sa cargaison perdue. Girault possède en effet une flotte de quatre bateaux, bateaux qui lui permettent de voiturier les vins des vignes de l'Auxerrois. Cet homme fait partie de la riche corporation des marchands qui naviguent sur la rivière d'Yonne, reliant ainsi les rives de basse-Bourgogne aux quais de la capitale.

Or quatre viticulteurs de Saint-Bris, aujourd'hui *Saint-Bris-le-Vineux*, et un négociant de la même ville lui ont confié le soin d'acheminer le précieux breuvage jusqu'au port de Paris. Le marchand se nomme Pierre Brisison et les vigneron Noël Marye, Guillaume Jouby, Pierre Caquereau et Louis Marye. Le notaire royal de Villeneuve Edme Menu écorche le lieu de résidence des vigneron : *au Sec proche ledit Saint Bry*, pour Aucept, un faubourg de la petite ville vouée à la culture et au commerce du vin. En vérité, trop de distance sépare Villeneuve-le-Roy de Saint-Bris pour qu'on entende correctement ces vocables inconnus des scribes villeneuviens. On se connaît peu entre contrée sénonaise et coteaux bourguignons. Le nom des villages s'érousse dans l'inconnaissance des finages, un langage patoisant rend difficile l'identification des lieux-dits. Le notaire interprète à sa façon les expressions qui sortent de la bouche de ces gens qui ne font que passer. Personne n'a encore mesuré l'importance d'établir une nomenclature linguistique des noms de lieu. Il en va de même pour les noms de personne, très largement égratignés. Il faudra attendre les lois de la République et de l'Empire pour fonder un cadastre et un état-civil qui stabiliseront voire figeront, parfois de manière fautive, les signes linguistiques qui déterminent l'identité d'un individu.

Deux hommes ont fait le déplacement en ce pénultième jour de l'année 1611. Ils ont franchi les imposantes portes de Villeneuve pour trouver un accord, car une instance est déjà en cours. Il s'agit de Pierre Brisison et de Noël Marie. L'affaire est d'importance, puisque le voiturier a rangé ses bateaux *à la queue de l'Isle proche les murailles de ladite ville*.

---

<sup>1</sup> AD Yonne, 3 E. 26/218.

Deux cas de figure s'offrent aux marchands :

Préserver la marchandise en la déchargeant *hors desdictz batteaux, pour éviter la perte qui en pourroit avenir à cause desdites glaces*. Mais en déchargeant le vin un risque de vol ou d'altération pourrait donner lieu à procès.

La laisser dans les bateaux stoppés à la pointe de l'île du pont de Villeneuve au risque qu'ils soient brisés par le cumul des glaces.

Les marchands de vin auxerrois ont choisi la deuxième option. Ayant inspecté les quatre bateaux et leur contenu et évalué les risques, ceux-ci ont demandé au marinier *que ledit vin soit et demeure esdictz batteaux, ainsy qu'il est à présent, sans que ledit Girault soit tenu ny sujet de répondre ny porter aucune perte et dommage dudit vin, ny pareillement lesdictz Brisson et Mary répondre ny porter aucune perte et dommage desdictz batteaux*.

La procédure liée à cet arrêt de la marchandise est de ce fait *nulle et assouppie sans despens, damages ny intérestz, de part et d'autre*. Ce qui signifie que le péril de voir se dilapider le précieux breuvage est sans doute plus important que la menace du gel ou de naufrage. On se méfie des rapines des sénonais davantage que des calamités du froid pourtant intense.

Les parties s'en tiennent là. On attendra le dégel de la rivière pour naviguer et abreuver les cabarets parisiens.

Cet acte provoque l'impression d'un arrêt sur image. Un incident climatique bloque une marchandise qui file au quotidien sur une voie navigable capricieuse, dont il faut accepter les dangers. On retiendra la prudence des parties venues estimer les enjeux d'une ferme décision afin d'éviter une procédure coûteuse.

L'expertise ainsi réalisée suggère un profit mesuré qui épargne des dommages et intérêts au transporteur, en reconnaissant les désastres du climat comme seuls responsables de la situation.

# PIECE ORIGINALE DU 30 DECEMBRE 1611

---

## ACCORD ENTRE PIERRE BRISION, MARCHAND A SAINT-BRIS ET SIMON GIRAULT, MARINIER A AUXERRE

---

*Source* : AD Yonne, 3 E 26/28

**30 décembre 1611** : Accord passé entre Pierre Brision, marchand à Saint-Bris et Noël Marye, vigneron à Aucept, représentant également Guillaume Jouby, Pierre Caquereau et Louis Marye, et Simon Girault, marinier à Auxerre, concernant la cargaison de vin bloquée dans les glaces à Villeneuve-le-Roy, dans les quatre bateaux du marinier.

### Accord

Simon Girault, marinier demeurant à Auxerre, Pierre Brision, marchand demeurant à Saint Bry et Noël Marye, vigneron demeurant au Sec proche ledit Saint Bry, tant pour luy que pour Guillaume Jouby, Pierre Caquereau et Lois Marye, desquelz il se fait fort, en personnes, ont dit que ledit Girault, auroit fait appeler lesditz Brision et Noël Marie, esdictz noms, au siège particulier de Villeneuve le Roy, pour veoir dire que au moien des glaces qui courent à présent par la rivière d'Yonne, le vin appartenant ausdictz Brision, Noël Marie et ses consortz, estant de présent en quatre batteaux, appartenant audit Girault, garrez au port dudit Villeneuve, à la queue de l'Isle proche les murailles de ladite ville, seroit déchargé et mis hors desdictz batteaux, pour éviter la perte qui en pouroit avenir à cause desdites glaces, sur quoy pour éviter à fraiz & procès, ont cheuy, accordé et consenty chacun d'eux à son esgard et ledit Marye es noms que dessus que ledit vin soit et demeure esdictz batteaux, ainsy qu'il est à présent, sans que ledit Girault soit tenu ny sujet de respondre ny porter aucune perte et damage dudit vin, ny pareillement lesditz Brision et Marye respondre ny porter aucune perte et damage desdictz batteaux, lesquelles pertes et dommages en cas qu'ilz arrivent seront en ce faisant portez et soutenez chacun en droit soy des noms que dessus.

Par ce moien demeure ladite instance nulle et assouppie sans despens, damages ny intérestz, de part et d'autre, et cette présente en sa force et vertu, car ainsy, etc., sicomme, etc., promettant, etc., obligeant, etc., renonceant, etc., fait audit Villeneuve en l'estude du juré sousigné, avant midy, le trentiesme jour de décembre mil six cent onze, présens Pierre Ménissier, cordonnier, et Gratien Moreau, clec, dudit Villeneuve, tesmoins qui ont signé avec lesditz Brision et Girault, ce que ledit Marye a dit ne savoir faire, de ce requis.

*Signatures* : P. Briseion ; Simon Girault ; P. Minisié ; Menu, notaire royal ; G. Moreau.



Cette publication vous est destinée.  
Elle est entièrement gratuite.

---

Pour tout contact avec l'auteur : [microhistoire89@gmail.com](mailto:microhistoire89@gmail.com)  
Vous pouvez obtenir les anciens numéros sur le site [microhistoire.com](http://microhistoire.com)

Si vous désirez citer cet article ou en utiliser des extraits, mentionnez  
les cotes des Archives et le nom de l'auteur de l'analyse :

© Alain Noël - [microhistoire.com](http://microhistoire.com)